Notre demande d'attribution de la prime dite « Bonus d'attractivité » reste d'actualité et a été réitérée !

LA FSU TERRITORIALE
HAUTE-VIENNE

Syndicat La FSU TERRITORIALE 87
Ville de Limoges
4 place des Jacobins
87000 LIMOGES.
☎ 05.55.45.63.37
e-mail : fsu@limoges.fr

LIMOGES, le 05 mai 2026

À

M. Guillaume GUÉRIN
Maire de la Ville de LIMOGES
1 square Jacques Chirac
87000 LIMOGES

Objet : Prime « Bonus attractivité »
pour le personnel des crèches

Monsieur le Maire,

La prime dite « **bonus attractivité** », d'un montant de 100 €, vise à rendre les métiers de la petite enfance plus attractifs, dans un contexte de pénurie de professionnels. Elle s'adresse notamment aux auxiliaires de puériculture, aux puéricultrices, aux cadres de santé paramédicaux ainsi qu'aux éducateurs de jeunes enfants.

Concrètement, cette mesure permet de revaloriser leurs salaires de manière ciblée. Elle repose sur un financement partagé : la Caisse d'Allocations Familiales prend en charge 66 % de la prime, soit un reste à charge de 34 € pour la collectivité.

Ce dispositif permet de fidéliser les professionnels déjà en poste et attirer de nouveaux candidats en limitant l'impact financier pour la collectivité. Serait-il possible de mettre en place cette prime ?

Cependant, les adjoints techniques, bien qu'ils soient titulaires d'un CAP Petite Enfance, ne sont pas inclus dans ce dispositif. Cette exclusion peut créer un sentiment d'injustice car ils exercent aussi auprès d'enfants. Serait-il possible de prévoir une compensation pour ces agents ?

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Karine MERCIER
Secrétaire
LA FSU TERRIORIALE 87
Ville de LIMOGES

Tourner la feuille ↳

L'UNION FAIT LA FORCE !

C’est ensemble que le futur de nos emplois se construit, c’est ensemble que nous pourrons faire avancer les choses !



SOYONS UNIS POUR ALLER PLUS LOIN !

Syndicat La FSU TERRITORIALE VDL – 05.55.45.63.37